

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 3 juin 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 juin 2013 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2013-06-03-143

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2013

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2013

- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2013
- 100-7 Contrat de nettoyage et balayage printanier – Autorisation de paiement
- 100-8 Réaménagement des bureaux municipaux
- 100-9 Table de conférence au 2^e étage
- 100-10 DGE – Formation pour les présidents d'élection – Élections 2013

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 MAMROT – Approbation du règlement d'emprunt numéro 264 – Camion Autopompe
- 200-4 MRCVG – Accès aux rapports d'incendie DSI – 2003 - Autorisation

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés en mai 013
- 300-2 Rapport des travaux prévus en juin 2013
- 300-3 Communications
- 300-4 Résultats de l'appel d'offres #2013-02 - Contrat de fauchage des bords de chemins
- 300-5 Résultats de l'appel d'offres pour la vente du camion GMC 1998
- 300-6 Confirmation des embauches de deux journaliers
- 300-7 Camion dompeur - Entretien
- 300-8 Fauchage des bords de chemins

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Travaux de réparations
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Programme de vidange des boues des fosses septiques – Choix de l'entrepreneur pour 2013
- 400-6 Demande de remboursement des frais de raccordement aux réseaux municipaux
- 400-7 Confirmation d'embauche pour le technicien en environnement

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 CCU
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2013
- 600-3 Divers travaux d'aménagement – Détails des crédits budgétaires
- 600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture – 45 chemin Fortin
- 600-5 CPTAQ – Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture – 17 chemin Fortin

- 600-6 CPTAQ – Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture – 115 chemin Fortin
 600-7 Plaque généalogique au Parc des Bâtisseur
 A- Suivi des dépenses du projet
 B- Inauguration – Budget
 600-8 Revitalisation

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Vote par correspondance

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

M.B. 2013-06-03-144

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Incident au pont de fer
- Signalisation rue Principale – Vitesse

Accrochages répétitifs des gabarits aux extrémités du pont de fer

M.B. 2013-06-03-145

Considérant que depuis l'installation des gabarits aux extrémités du pont de fer, ces gabarits sont souvent accrochés par les camions de transport lourd;

Considérant que ces accrochages à répétition font en sorte que les gabarits doivent être réinstallés en entier et ce, à chaque accrochage;

Considérant que ces gabarits ont leur utilité et sont nécessaires à la protection de la structure même du pont de fer;

Considérant que ces gabarits pourraient être installés à une hauteur de 13 pieds 6 pouces, soit la hauteur réglementaire, et ce, sans modifier le risque d'abimer la structure du pont de fer;

Considérant la vitesse de circulation admise sur le pont de fer, soit la vitesse applicable à la rue du Pont, à 50km;

Considérant le dénivellement de la partie nord de la surface de roulement;

Considérant qu'avec ce dénivellement, les transports lourds doivent ralentir afin de ne pas risquer d'accrocher le gabarit;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacorix, il est résolu de demander au ministère des Transports de modifier la hauteur d'installation des gabarits et de les installer à une hauteur de 13 pieds 6 pouces et aussi de réduire la vitesse de circulation sur le pont de fer.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Une demande est faite aussi au ministère des Transports du Québec, afin qu'une étude soit réalisée afin d'analyser s'il n'existerait pas un autre moyen afin sécuriser notre pont de fer. Par exemple, un système d'œil magique pourrait-il être installé afin d'indiquer aux camionneurs qu'ils ne respectent pas la limite en hauteur pour traverser le pont de fer.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2013

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de mai 2013.

Note au procès-verbal

Le lac des Trente et Un Mille sera fermé à la pêche blanche à partir de l'an 2014 et ce jusqu'en l'an 2020.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2013-06-03-146

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 31 mai 2013, pour un montant total de 3 545.75\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2013

M.B. 2013-06-03-147

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2013 pour un montant total de 88 996.56\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2013

M.B. 2013-06-03-148

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2013 pour un montant de 22 760.13\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Contrat de nettoyage et balayage printanier – Autorisation de paiement

M.B. 2013-06-03-149

Considérant le contrat #2011-03 concernant le nettoyage et balayage printanier pour les années 2011, 2012 et 2013;

Considérant la résolution M.B. 2013-05-06-131 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mai 2013;

Considérant la qualité du travail exécuté dans le cadre de ce contrat;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement complet pour le contrat de nettoyage et balayage printanier à monsieur Norbert Lefebvre, et ce, au montant de 9984\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réparations infrastructures » (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité

100-8 Réaménagement des bureaux municipaux

M.B. 2013-06-03-150

Considérant la résolution M.B. 2012-09-10-225 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 10 septembre 2012 concernant les crédits budgétaires débloqués pour les travaux de réaménagement des bureaux municipaux;

Considérant la résolution M.B. 2012-12-19-333 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 19 décembre 2012 concernant l'affectation d'un montant de 10 000\$ provenant du surplus accumulé et ce pour les travaux cités à la résolution M.B. 2012-09-10-225;

Considérant que l'inspecteur municipal ne possède pas de mobilier de bureau et que le bureau de ce dernier sera localisé dans le bureau que la directrice générale occupe présentement;

Considérant que le bureau de la directrice générale sera relocalisé dans le nouveau local aménagé dans une partie de l'emplacement qu'occupait la bibliothèque municipale avant son déménagement à l'école.

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un mobilier neuf pour le nouveau bureau de la directrice générale. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Ameublement » (03-600-00-000).

Adoptée à la majorité

100-9 Table de conférence au 2^e étage

M.B. 2013-06-03-151

Considérant la proposition M.B. 2013-01-14-013 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 14 janvier 2013;

Considérant le prix obtenu par la directrice générale pour une table de conférence;

Considérant qu'une table pourrait être fabriquée par une personne résidente de la municipalité de Bouchette;

Considérant que la table choisie est d'une longueur de 15 pieds en forme de bateau;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'acquisition d'une table de conférence de 15 pieds de long et ce, au meilleur coût. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Ameublement » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

100-10 DGE – Formation pour les présidents d'élections - Élections

M.B. 2013-06-03-152

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu d'autoriser la directrice générale et présidente d'élection à participer à deux jours de formation organisés par le directeur général des élections du Québec. Cette formation se tiendra les 18 et 19 septembre 2013. Les dépenses reliées à cette autorisation seront imputées au poste « Frais de déplacements » (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de mai 2013.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

200-3 MAMROT – Approbation du règlement d'emprunt numéro 264 – Camion autopompe

Note au procès-verbal

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, a approuvé le règlement numéro 264 décrétant un emprunt de 233500\$.

200-4 MRCVG – Accès aux rapports d'incendie DSI-2003 - Autorisation

M.B. 2013-06-03-153

Considérant l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'à cet effet, la MRC a procédé à l'engagement d'un coordonnateur en sécurité incendie;

Considérant que le coordonnateur doit avoir accès aux informations contenues dans le rapport DSI-2003 pour pouvoir élaborer des statistiques et mettre en place des activités de sensibilisation du public;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser Sylvain Pepin, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à avoir accès aux rapports DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique produit par la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT
------------	------------------

300-1 Rapport des travaux exécutés en mai 2013

300-2 Rapport des travaux prévus en juin 2013

300-3 Communications

300-4 Résultats de l'appel d'offres #2013-02 – Contrat de fauchage des bords de chemins

M.B. 2013-06-03-154

Considérant la résolution M.B. 2013-05-06-131 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mai 2013;

Considérant l'appel d'offres effectué par la directrice générale pour l'octroi du contrat de fauchage des bords de chemins pour l'année 2013;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions préparé et déposé par la directrice générale;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue soit celle de la compagnie « 3097-4547 Québec inc »;

Considérant que le prix du kilomètre soumis est le même que celui de l'année dernière;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'accorder le contrat de fauchage des bords de chemins à la compagnie « 3097-4547 Québec inc. » et ce, au taux de 60.43\$ plus taxes par kilomètre, soit un montant total de 69.49\$ par kilomètre. Cette dépense sera imputée au poste « Location machinerie » (02-320-00-516).

Adoptée à l'unanimité

300-5 Résultats de l'appel d'offres pour la vente du camion GMC 1998

M.B. 2013-06-03-155

Considérant la résolution M.B. 2012-12-03-311 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 décembre 2012;

Considérant l'appel d'offres effectué par la directrice générale pour la vente du camion GMC 1998;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions préparé et déposé par la directrice générale;

Considérant qu'aucune soumission n'a été reçue avant la date limite;

Considérant que nous avons reçu une soumission et ce, après la date limite;

Considérant l'alternative que la municipalité peut se départir de ce véhicule et ce, auprès d'un ferrailleur;

Considérant le prix obtenu d'une entreprise qui en ferait l'acquisition et ce, pour la ferraille;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à la vente du camion GMC 1998 et ce, au montant de 200\$ à monsieur Steve Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité

300-6 Confirmation des embauches de deux journaliers

300-7 Camion Dompeur

M.B. 2013-06-03-156

Considérant que le camion dompeur nécessite des réparations, soit les lames de ressorts qui doivent être changées;

Considérant que les pneus doivent aussi être changés;

Considérant l'évaluation déposée par le directeur des travaux publics relativement à ces dépenses, soit une somme de 3000\$;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de procéder à l'acquisition de 4 pneus et de procéder au remplacement des lames de ressorts sur le camion dompeur. Ces dépenses d'un montant d'environ 3000\$ seront imputées au poste « Entretien réparation matériel roulant » (02-320-00-528).

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Une mention très sérieuse sera donnée aux employés municipaux afin de cesser tout chargement excessif dans le camion dompeur.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Programme de vidange des boues de fosses septiques – Choix de l'entrepreneur pour 2013

M.B.2013-06-03-157

Considérant qu'un contrat d'un montant inférieur à 25000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'un seul entrepreneur local est équipé présentement pour effectuer le service de vidange des boues de fosses septiques;

Considérant que le tarif exigé par cet entrepreneur pour l'année 2013 est le même que celui pour l'année 2012 pour une fosse dont les boues sont transportées au site régional à Kazabazua, soit un montant de 117.28\$ plus taxes;

Considérant que le tarif pour une fosse dont les boues sont transportées au site des lagunes de Bouchette et ce, dans le cadre du programme de vidange automatique des boues, est le même que celui pour l'année 2012, soit un montant de 95\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services des « Entreprises septiques L.M. enr. » pour le service de vidange des boues dans le cadre du programme automatique de vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2013 et ce, au taux de 117.28\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site régional à Kazabazua et 95.00\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site des lagunes à Bouchette. La dépense reliée à ce service sera imputée au poste « Transport et vidange des boues » (02-414-00-329).

Adoptée à l'unanimité

400-6 Demande de remboursement des frais de raccordement aux réseaux municipaux

M.B. 2013-06-03-158

Considérant la propriété sise au 15 rue Principale à Bouchette;

Considérant que cette propriété s'est raccordée officiellement aux deux réseaux municipaux au cours de l'année 2009;

Considérant que, lors de la demande de raccordement en 2009, le propriétaire, monsieur Gilles Labelle, n'a pu démontrer qu'il avait déjà payé les frais de raccordements;

Considérant que, dans le dossier du contribuable que la municipalité possède, nous ne retracions aucune preuve que lesdits montants avaient été payés à la municipalité;

Considérant que cette propriété n'était pas incluse dans les règlements adoptés suite à la réalisation des travaux de construction des réseaux;

Considérant que cette propriété n'est pas indiquée sur les plans d'origine ayant servi à la construction du réseau d'égout;

Considérant qu'un montant de 2400\$ a été facturé à monsieur Labelle en mars 2010 et ce, pour les raccordements aux deux réseaux municipaux;

Considérant que durant la construction initiale du réseau d'égout, des travaux ont été effectués à cette propriété en vue d'un futur raccordement aux réseaux municipaux;

Considérant que ces travaux ont été réalisés par un entrepreneur et payés personnellement par le propriétaire, sans que les plans aient été modifiés;

Considérant qu'en avril 2013, monsieur Labelle a soumis à la municipalité un reçu d'un montant de 2700\$ sur lequel est indiqué « aqueduc et égout », reçu émis en août 1987 par la municipalité de Bouchette;

Considérant que ce montant représente les coûts de raccordement aux deux réseaux municipaux et ce, selon la réglementation en vigueur à cette date là;

Considérant les recherches effectuées par le personnel administratif dans les archives de la municipalité relativement à ce dossier;

Considérant que ces recherches ont permis de prouver que monsieur Labelle avait bien payé le coût des raccordements aux deux réseaux municipaux et ce, en août 1987;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour rembourser à monsieur Gilles Labelle, le somme de 2400\$, soit la somme payée en mars 2010 pour le raccordement de la propriété sise au 15 rue Principale aux deux réseaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité

400-7Confirmation d'embauche pour le technicien en environnement

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1CCU

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2013

600-3Divers travaux d'aménagement – Détails des crédits budgétaires

M.B.2013-06-03-159

Considérant le montant inscrit au budget 2013 en ce qui concerne les divers travaux d'aménagements;

Considérant les dépenses déjà octroyées et ce, depuis le premier janvier 2013;

Considérant le document préparé et déposé par la directrice générale en vue d'attribuer des montants pour certains aménagements;

Considérant le montant déjà réservé à même le surplus accumulé pour réaménager les entrées de la municipalité et ce, par la résolution M.B. 2012-12-19-333 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 19 décembre 2012;

Considérant que l'abri à l'entrée sud nécessite des travaux majeurs;

Considérant que le montant réservé, soit la somme de 5000\$, pour la rénovation du pavillon des loisirs pourrait servir à reconstruire l'abri à l'entrée sud;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater le directeur des travaux publics à soumettre aux membres du conseil un projet en vue de reconstruire un abri à l'entrée sud.

Adoptée à l'unanimité

600-4CPTAQ – Demande d’utilisation à une autre fin que l’agriculture – 45 chemin Fortin

M.B. 2013-06-03-160

Considérant la demande déposée par Monsieur Mario Desjardins, pour l’utilisation à une autre fin que l’agriculture pour sa propriété située au 45 chemin Fortin, propriété ayant comme cadastre les lots P27C et P28A, rang 2 dans le canton de Cameron et ayant une superficie de 1934.460m² selon le rôle d’évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande ;

Considérant que la réglementation municipale permet le genre d’utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120;

Considérant que ce terrain est situé aux abords d’un cours d’eau, soit le lac Chalifoux;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d’accepter la demande de Monsieur Mario Desjardins visant l’installation d’une roulotte pour la propriété située au 45 chemin Fortin, propriété portant le matricule 4820-99-2453.

Adoptée à l’unanimité

600-5CPTAQ – Demande d’utilisation à une fin que l’agriculture – 17 chemin Fortin

M.B. 2013-06-03-161

Considérant la demande déposée par Monsieur Guy Roy, pour l’utilisation à une autre fin que l’agriculture pour sa propriété située au 17 chemin Fortin, propriété ayant comme cadastre le lot 28A-10, rang 2 dans le canton de Cameron et ayant une superficie de 855m² selon le rôle d’évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande ;

Considérant que la réglementation municipale permet le genre d’utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120;

Considérant que ce terrain est situé aux abords d’un cours d’eau, soit le lac Chalifoux;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d’accepter la demande de Monsieur Guy Roy visant l’installation d’une roulotte pour la propriété située au 17 chemin Fortin, propriété portant le matricule 4821-50-6270.

Adoptée à l’unanimité

600-6CPTAQ - Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture – 115 chemin Fortin

M.B. 2013-06-03-162

Considérant la demande déposée par Monsieur Guy Roy, pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour sa propriété située au 115 chemin Fortin, propriété ayant comme cadastre le lot 31A-1, rang 2 dans le canton de Cameron et ayant une superficie de 2371m² selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande ;

Considérant que la réglementation municipale permet le genre d'utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120;

Considérant que ce terrain est situé aux abords d'un cours d'eau, soit le lac Chalifoux;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Monsieur Guy Roy visant l'installation d'une roulotte pour la propriété située au 115 chemin Fortin, propriété portant le matricule 4821-98-9258.

Adoptée à l'unanimité

600-7 Plaque généalogique au Parc des Bâtisseurs

A- Suivi des dépenses du projet

M.B. 2013-06-03-163

Considérant le suivi du projet « Plaque au Parc des Bâtisseurs » préparé par la directrice générale démontrant l'état des revenus et dépenses à ce jour;

Considérant la résolution M.B. 2012-04-02-092 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 avril 2012 mentionnant que la municipalité avait réservé une somme de 5000\$ au budget courant de 2012 pour ce projet;

Considérant que les membres du conseil de la municipalité s'étaient avancés et ce, verbalement à l'effet que la municipalité injecterait une autre somme maximale de 2000\$ pour la réalisation de ce projet et ce, si nécessaire;

Considérant que présentement avec les montants reçus et les dépenses engagées, ce projet est déficitaire mais d'autres sommes sont à venir;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de débloquer la somme maximale de 2000\$ pour le projet de la plaque généalogique au Parc des Bâtisseurs. Cette somme de 2000\$ proviendra du poste « Développement économique » (02-620-00-996).

Adoptée à l'unanimité

B- Inauguration - Budget

M.B. 2013-06-03-164

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de débloquer le montant réservé au budget 2013, soit la somme de 3000\$, pour l'organisation de l'inauguration de la plaque et du musée agricole. Les dépenses reliées à cette organisation seront imputées au poste « Activités – Inauguration plaque et parc » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

600-8 Revitalisation

Note au procès-verbal

Une première rencontre de ce comité s'est tenue et certains éléments de base ont été discutés de même qu'une approche générale globale.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Association du Grand Lac Rond – Demande de contribution - RSVL

M.B. 2013-06-03-165

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette continue sa collaboration auprès de l'Association du Grand Lac Rond et ce, pour l'adhésion de cette association au sein du programme Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Cette participation monétaire pour un montant de 270\$ sera imputée au poste « Dons – Hygiène » (02-495-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-2 Dons pour les aménagements floraux

Note au procès-verbal

La municipalité a reçu un don de 100\$ d'un citoyen pour les aménagements floraux; un autre citoyen a donné des plants de fleurs. Des lettres de remerciement seront envoyées à ces deux personnes.

800-3 Demande de collaboration du PERO

M.B. 2013-06-03-166

Considérant la résolution M.B. 2012-07-03-187 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 juillet 2012;

Considérant la demande reçue de l'organisme PERO, Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais et ce, concernant la pose de panneaux de direction ;

Considérant la résolution M.B. 2013-02-04-043 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 février 2013;

Considérant la demande de partenariat déposée par le coordonnateur du PERO;

Considérant que cette demande consiste à exonérer cet organisme des frais administratifs reliés à la pose de panneaux de direction;

Considérant que cet organisme est un organisme de formation sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cet organisme offre à la municipalité une vision sur leur site Web;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'exonérer l'organisme PERO des frais administratifs de 100\$ et ce, pour chaque panneau de direction qui sera installé par le personnel municipal.

Adoptée à l'unanimité

800-4 **Demande de l'Association de l'Âge d'Or de Bouchette - Peinture**

M.B. 2013-06-03-167

Considérant la demande déposée par la vice-présidente du club d'âge d'or à l'effet de peindre leur local situé dans le Centre municipal;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser le club d'âge d'or local à peindre le local loué. Il est de plus exigé que la couleur soit présentée et approuvée par la municipalité et ce, avant l'exécution des travaux. Le matériel et la main d'œuvre pour l'exécution des travaux seront la responsabilité de l'Association de l'Âge d'Or de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

800-5 **Programme AgriEsprit**

M.B. 2013-06-03-168

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour compléter une demande de subvention dans le cadre du programme AgriEsprit et ce, pour le projet « Petite école de rang ».

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 **Vote par correspondance**

Sujet reporté.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Balayage des rues
- Projet de rénovation des infrastructures de loisirs

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2013-06-03-169

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 21h05.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière